BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS (CAGIDH)

RAPPORT N°2026-010/ALT/CAGIDH

DOSSIER N°021 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N°045/98/AN DU 13 OCTOBRE 1998 PORTANT CREATION DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE DE BANFORA, DIAPAGA ET TOUGAN

DOSSIER N°022 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N°023-2007/AN DU 08 NOVEMBRE 2007 PORTANT CREATION DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE DE DJIBO, NOUNA, ORODARA ET DIEBOUGOU

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par le député **Moumouni DIALLA**, rapporteur.

Mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le mercredi 25 mars de 10 heures 17 minutes à 10 heures 48 minutes et de 10 heures 50 minutes à 12 heures 32 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO, Présidente de ladite Commission, à l'effet d'examiner les projets de loi ci-après :

- projet de loi portant modification de la loi n°045/98/AN du 13 octobre 1998 portant création des Tribunaux de grande instance de Banfora, Diapaga et Tougan ;

- projet de loi portant modification de la loi n°023-2007/AN du 08 novembre 2007 portant création des Tribunaux de grande instance de Djibo, Nouna, Orodara et Diébougou.

Le Gouvernement était représenté par monsieur Edasso Rodrigue BAYALA, Ministre de la Justice. Il était assisté de ses collaborateurs.

Les Commissions générales, saisies pour avis, étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député Wendyellé Ambroise NIKIEMA ;

- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par la députée Esther BAMOUNI/KANSONO ;

La Présidente de la CAGIDH, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement ;

- débat général ;

- examen des projets de loi article par article ;

- appréciation de la Commission.

En prélude à l'audition du Gouvernement, la Commission a tenu une séance d'appropriation des projets de loi, le lundi 23 mars 2026.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs des projets de loi en trois points :

- contexte et justification ;
- processus d'élaboration des projets de loi ;
- présentation des projets de loi.

1.1. Contexte et justification

Le Gouvernement du Burkina Faso a entrepris, dans le cadre du renforcement de la gouvernance territoriale, un réaménagement du territoire national ayant conduit à la création de nouvelles provinces et à la redéfinition des limites territoriales de certaines collectivités.

Ce réaménagement, s'il répond à un objectif de meilleure administration du territoire et de rapprochement de l'administration des administrés, a également des incidences sur l'organisation judiciaire, notamment sur le ressort territorial de certaines juridictions dont les Tribunaux de grande instance de Diapaga et de Djibo.

En effet, l'article 2 de la loi n°045/98/AN du 13 octobre 1998 portant création des Tribunaux de grande instance de Banfora, Diapaga et Tougan a limité le ressort territorial du Tribunal de grande instance de Diapaga au territoire de la province de la Tapoa. Il en est de même pour l'article 2 de la loi n°023-2007/AN du 08 novembre 2007 portant création des Tribunaux de grande instance de Djibo, Nouna, Orodara et Diébougou qui a limité le ressort territorial du Tribunal de grande instance de Djibo au territoire de la province du Soum.

Or, par le décret n°2025-1012/PF/PRIM/MATM/MEF du 12 août 2025 portant réorganisation du territoire national en circonscriptions administratives, les territoires des provinces de la Tapoa et du Soum ont été chacun scindés en deux nouvelles provinces : celles du Gobnangou et du Dyamongou pour la Tapoa, et celles du Djelgodji et du Karo Peli pour le Soum.

Les provinces de la Tapoa et du Soum n'existant plus, il convient de mettre à jour les lois susvisées pour prendre en compte les nouvelles provinces créées.

Les présents projets de loi visent donc à modifier les lois n°045/98/AN du 13 octobre 1998 et n°023-2007/AN du 08 novembre 2007 afin de mettre en adéquation la carte judiciaire avec la nouvelle organisation territoriale du Burkina Faso.

1.2. Processus d'élaboration

Un comité technique composé des techniciens de la direction de la législation et de la codification du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions, a été mis en place, le 8 octobre 2025. Ledit comité a élaboré deux avant-projets de loi qui ont été examinés et validés par le Cabinet du Ministre.

Les avant-projets de loi ont été soumis à l'examen du Comité technique de vérification des avant-projets de loi (COTEVAL), le 12 janvier 2026.

Après la prise en compte des amendements du COTEVAL, les avant-projets de loi ont été examinés et adoptés par le Conseil des ministres en sa séance du 26 février 2026.

1.3. Présentation des projets de loi

1.3.1. Principales innovations des projets de loi

Les projets de loi modificatifs opèrent une extension du ressort territorial des Tribunaux de grande instance de Diapaga et de Djibo qui couvrent désormais les territoires des provinces du Gobnangou, du Dyamongou, du Djelgodji et du Karo Peli.

1.3.2. Contenu des projets de loi

Les projets de loi modificatifs comportent chacun deux articles.

Au niveau du premier projet de loi, il s'agit de :

- l'article 1 qui modifie les dispositions des articles 2 et 4 de la loi n°045/98/AN du 13 octobre 1998 portant création des Tribunaux de grande instance de Banfora, Diapaga et Tougan ;

- l'article 2 qui concerne la disposition exécutoire.

Au niveau du deuxième projet de loi, il s'agit de :

- l'article 1 qui modifie les dispositions des articles 2 et 6 de la loi n°023-2007/AN du 08 novembre 2007 portant création des Tribunaux de grande instance de Djibo, Nouna, Orodara et Diébougou ;
- et l'article 2 qui est consacré à la formule exécutoire.

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé de monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

<u>Question n°01</u> : **La crise sécuritaire a eu pour effet la fermeture de certains tribunaux. Est-il possible d'avoir un état des lieux des tribunaux non-fonctionnels à leurs sièges ?**

<u>Réponse</u> : Face à la crise sécuritaire, sept tribunaux de grande instance avaient été délocalisés courant 2022. A ce jour, avec l'amélioration de la situation sécuritaire, cinq sur les sept tribunaux de grande instance ont rejoint leurs sièges et fonctionnent régulièrement. Seuls les Tribunaux de grande instance de Diapaga et de Djibo sont délocalisés respectivement à Fada et à Kongoussi mais continuent de fonctionner.

<u>Question n°02</u> : **Le Gouvernement s'est-il fixé un ratio de population pour la création de juridictions ?**

<u>Réponse</u> : La création de juridictions ne repose pas exclusivement sur un ratio fixe de population. Le Gouvernement privilégie une approche globale et contextualisée, prenant en compte un ensemble de critères pertinents.

Parmi ces critères figurent notamment : la densité et la répartition de la population, l'étendue du ressort territorial,

le volume des affaires, l'accessibilité géographique, ainsi que les contraintes sécuritaires et logistiques propres à certaines zones de notre pays.

<u>Question n°03</u> : **La province de Karo Peli se situe à plus de 100 km de Djibo : est-ce que cette situation résout le problème de rapprochement de la justice aux justiciables ?**

<u>Réponse</u> : Il n'y a pas de création de nouveaux ressorts territoriaux mais une mise en conformité de l'organisation judiciaire d'avec l'organisation administrative. Les populations de Karo Peli relevaient déjà de la compétence du Tribunal de grande instance de Djibo. Le Gouvernement rassure de sa volonté à faire de l'accessibilité à la justice l'une de ses priorités à travers notamment la relecture prochaine de la carte judiciaire, la digitalisation des actes et services, l'institution du recours aux instances traditionnelles de règlements des différends. A titre illustratif, le rayon d'accès à un tribunal de grande instance a connu une réduction de près de 10 km de 2022 à nos jours.

III. EXAMEN DES PROJETS DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen des projets de loi article par article.

Ils ont apporté au projet de loi portant révision de la loi n°045/98/AN du 13 octobre 1998 portant création des Tribunaux de grande instance de Banfora, Diapaga et Tougan trois (03) amendements de forme, adoptés et intégrés au texte issu de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains.

Ils en ont fait de même pour le projet de loi portant révision de la loi n°023-2007/AN du 08 novembre 2007 portant création des Tribunaux de grande instance de Djibo, Nouna, Orodara et Diébougou auquel ils ont apporté deux (02) amendements de forme, adoptés et intégrés au texte issu de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

La Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains estime que l'adoption des présents projets de loi permettra de mettre en adéquation la carte judiciaire avec la nouvelle organisation territoriale du Burkina Faso.

Par conséquent, la CAGIDH recommande à la séance plénière l'adoption des présents projets de loi.

Ouagadougou, le 25 mars 2026

La Présidente

Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO

Le rapporteur

Moumouni DIALLA

Séance d'appropriation des projets de loi du 23/03/2026

Liste des députés présents

N° d'ordre	Nom et prénom (s)	Qualité
1.	**OUEDRAOGO/KANDOLO Linda Gwladys**	**Présidente**
2.	**SALOGO Mahamoudou**	**1er Secrétaire**
3.	**TAPSOBA Lin Désiré**	**2e Secrétaire**
4.	DIALLA Moumouni	Membre
5.	DIALLO Ousmane	Membre
6.	GANSONRE Marc Bertin	Membre
7.	GUITI Lassina	Membre
8.	KINDA Mickaël	Membre
9.	LOMPO Dafidi David	Membre
10.	NANA Basile	Membre
11.	OUARE Samadou	Membre
12.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
13.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
14.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
15.	SANOU Yaya	Membre
16.	ZOUNGRANA Daniel	Membre

Liste des députés absents excusés

N° d'ordre	Nom et prénom (s)	Qualité	Justification
1.	BALBONE Boubacar	Vice-président	Comité mutuelle ALT
2.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre	Autorisation d'absence n°2026-026/ALT
3.	THIOMBIANO Yempabou Fayçal Harold	Membre	Autorisation d'absence

Député absent excusé

N° d'ordre	Nom et prénom (s)	Qualité
1.	SOULAMA Ousséni	Membre

Liste du personnel administratif

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction
1.	KABRE Claver	Conseiller juridique
2.	OUEDRAOGO N. Gérard	Conseiller
3.	BERE Aristide	Conseiller
4.	KOANDA Daouda	Conseiller
5.	DALA/ASSAN Letitia Thérèse	Administrateur des services législatifs
6.	POODA/ZINABA Danielle Berthe Wendyam	Administrateur des services législatifs
7.	OUEDRAOGO Nicodème	Juriste
8.	DOMBA Malassi Isaac	Administrateur civil

9.	BAPINA/SARE Inès Fabiola	Secrétaire de direction
10.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

Séance d'audition du Gouvernement : 25/03/2026

Liste des députés présents

N° d'ordre	Nom et prénom (s)	Qualité
1.	**OUEDRAOGO/KANDOLO Linda Gwladys**	**Présidente**
2.	**BALBONE Boubacar**	**Vice-président**
3.	**SALOGO Mahamoudou**	**1er Secrétaire**
4.	**TAPSOBA Lin Désiré**	**2e Secrétaire**
5.	DIALLA Moumouni	Membre
6.	DIALLO Ousmane	Membre
7.	GANSONRE Marc Bertin	Membre
8.	GUITI Lassina	Membre
9.	KINDA Mickaël	Membre
10.	NANA Basile	Membre
11.	OUARE Samadou	Membre
12.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
13.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
14.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre

N° d'ordre	Nom et prénom (s)	Qualité
15.	SANOU Yaya	Membre
16.	SOULAMA Ousséni	Membre
17.	THIOMBIANO Yempabou Fayçal Harold	Membre
18.	ZOUNGRANA Daniel	Membre

Député absent excusé

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité	Justification
1.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre	Autorisation d'absence

Député absent

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	LOMPO Dafidi David	Membre

Liste des députés des commissions saisies pour avis

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Commission
1.	BAMOUNI/KANSONO Esther	CGSASH
2.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	COMFIB

Liste de présence de la délégation gouvernementale le 25/03/2026

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Structure
1.	BAYALA Edasso Rodrigue	Ministre de la Justice
2.	SININI Béjoadi	MJ/DIRCAB
3.	BADO Augustine Dénise	MJ/DGAJ
4.	KERE Souleymane	MJ
5.	BERE S. Fréderic	MJ
6.	GANOU Tiébilé	MJ/DRIP
7.	ILBOUDO Désiré	MJ/DGRI

Liste du personnel administratif

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction
1.	KABRE Claver	Conseiller juridique
2.	OUEDRAOGO N. Gérard	Conseiller
3.	KOANDA Daouda	Conseiller
4.	DALA/ASSAN Letitia Thérèse	Administrateur des services législatifs
5.	POODA/ZINABA Danielle Berthe Wendyam	Administrateur des services législatifs
6.	OUEDRAOGO Nicodème	Juriste
7.	DOMBA Malassi Isaac	Administrateur civil
8.	KYERE/YAOGO Pascaline	Administrateur des services législatifs CGSASH

9.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur des services législatifs COMFIB
10.	BAPINA/SARE Inès Fabiola	Secrétaire de direction
11.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

Personnel administratif absent

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction
1.	BERE Aristide	Conseiller

Séance d'adoption du rapport : 25/03/2026

Liste des députés présents

N° d'ordre	Nom et prénom (s)	Qualité
1.	**OUEDRAOGO/KANDOLO Linda Gwladys**	**Présidente**
2.	**BALBONE Boubacar**	**Vice-président**
3.	**SALOGO Mahamoudou**	**1er Secrétaire**
4.	**TAPSOBA Lin Désiré**	**2e Secrétaire**
5.	DIALLA Moumouni	Membre
6.	DIALLO Ousmane	Membre
7.	GANSONRE Marc Bertin	Membre
8.	GUITI Lassina	Membre
9.	KINDA Mickaël	Membre
10.	NANA Basile	Membre
11.	OUARE Samadou	Membre
12.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
13.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
14.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
15.	SANOU Yaya	Membre
16.	SOULAMA Ousséni	Membre
17.	THIOMBIANO Yempabou Fayçal Harold	Membre
18.	ZOUNGRANA Daniel	Membre

Député absent excusé

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité	Justification
1.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre	Autorisation d'absence

Député absent

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	LOMPO Dafidi David	Membre

Liste des députés des commissions saisies pour avis

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Commission
1.	BAMOUNI/KANSONO Esther	CGSASH
2.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	COMFIB

Liste de présence de la délégation gouvernementale le 25/03/2026

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Structure
1.	BAYALA Edasso Rodrigue	Ministre de la Justice
2.	SININI Béjoadi	MJ/DIRCAB
3.	BADO Augustine Dénise	MJ/DGAJ
4.	KERE Souleymane	MJ
5.	BERE S. Fréderic	MJ

6.	GANOU Tiébilé	MJ/DRIP
7.	ILBOUDO Désiré	MJ/DGRI

Liste du personnel administratif

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction
1.	KABRE Claver	Conseiller juridique
2.	OUEDRAOGO N. Gérard	Conseiller
3.	KOANDA Daouda	Conseiller
4.	DALA/ASSAN Letitia Thérèse	Administrateur des services législatifs
5.	POODA/ZINABA Danielle Berthe Wendyam	Administrateur des services législatifs
6.	OUEDRAOGO Nicodème	Juriste
7.	DOMBA Malassi Isaac	Administrateur civil
8.	KYERE/YAOGO Pascaline	Administrateur des services législatifs CGSASH
9.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur des services législatifs COMFIB
10.	BAPINA/SARE Inès Fabiola	Secrétaire de direction
11.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

Personnel administratif absent

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction
1.	BERE Aristide	Conseiller